



## VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le mercredi 29 avril 2026, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 23 avril 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

### Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDE Christian.

### Conseillers excusés et représentés (4) :

AUGUY-PERIE Nathalie	a donné procuration à	LAURAS Christophe
CORTESE Franck	a donné procuration à	MISTRETTA Carole
RAMONDENC Brice	a donné procuration à	BESSIERE Pierre
VIDAL Sarah	a donné procuration à	MAZARS Stéphane

### Conseiller excusé et non représenté (2) :

FILOE Ewan  
NICOLAS Olivier

Secrétaire de séance : Sarah BONVALET-YOUNES

### **DELIBERATION N°2026-061 – Aides municipales pour l'habitat - Opération « Façades »**

*Vu le Programme local de l'habitat (PLH) 2021-2026 de Rodez Agglomération ;*

*Vu la délibération n° 2021-115 du conseil municipal du 28 mai 2021 portant approbation de la convention de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Rodez 2021-2026 actant la mise en œuvre par la Ville de Rodez d'opérations d'accompagnement dont l'octroi d'aides financières pour la rénovation des façades ;*

*Vu la délibération n° 2021-116 du conseil municipal du 28 mai 2021 portant approbation du règlement administratif, technique et financier pour l'attribution des aides de l'opération « façades ».*

### **Considérant ce qui suit :**

Pour favoriser la valorisation et l'embellissement du bâti de son centre ancien, la Ville de Rodez subventionne les travaux de couverture et de mise en valeur des façades, à hauteur de 20 ou 30 % selon le périmètre, sur une dépense subventionnable plafonnée à 20 000 €, au même titre que Rodez agglomération.

Considérant le tableau ci-joint portant attributions des subventions.

Le Comité agrément habitat du 17 avril 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces dossiers.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**  
**Délibération N°2026-061**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve les attributions de subvention conformément au tableau ci-joint ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Sarah BONVALET-YOUNES  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Stéphane MAZARS  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 11 mai 2026




Transmise en Préfecture le 11 mai 2026

Délais et voies de recours


Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20260429-DEL2026061-DE  
Reçu le 11/05/2026

## FAÇADES

N° de dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Montant total HT des travaux éligibles	Montant de la subvention communale	Visuel de la façade avant travaux
2023-71	17, rue Aristide Briand	Réfection de la façade	11 201,50	<b>3 360</b>	
2023-74	2, rue Aristide Briand	Réfection de la façade	12 371,86	<b>3 712</b>	
2024-105	5, rue Gayrard	Réfection de la façade et des menuiseries	19 505,00	<b>5 852</b>	

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202023-20260429-DEL2026061-DE  
 Reçu le 11/05/2026

2024-101	43, rue de Bonald	Réfection de la façade	30 215,00	<b>6 000</b>	
----------	-------------------	------------------------	-----------	--------------	--